

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 30 (2000)
Heft: 4

Rubrik: Robi & Fanny : par Pécub

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une aide personnalisée

Info Seniors est à votre disposition pour toutes les questions personnelles liées aux prestations sociales. N'hésitez pas à soumettre vos problèmes à des personnes compétentes.

«Je constate que la durée d'établissement donnant accès à certaines prestations sociales diffère d'un canton à l'autre. Il en va de même du montant de certaines aides. Pourquoi? Est-ce normal?»
M^{me} R., Fribourg

Réponse: Il est exact que les conditions d'octroi et les montants de certains régimes sociaux sont différents d'un canton à l'autre. Certains cantons, par exemple, octroient des prestations complémentaires cantonales alors que d'autres s'en tiennent aux dispositions fédérales de base. Un constat similaire peut également être fait vis-à-vis des communes. Ceci est dû à notre système fédéral, qui laisse aux cantons la responsabilité de définir les conditions de leurs propres prestations. Les différences cantonales existent aussi dans le domaine de la fiscalité et, tout simplement, dans le coût de la vie, les équipements et les services. Il n'est donc pas possible, sur la base d'éléments isolés de leur contexte, de dire

que les conditions d'existence dans un canton sont singulièrement plus favorables ou, au contraire, plus défavorables que dans un autre. Aucune réponse satisfaisante ne peut être apportée de façon globale, qui désignerait «le meilleur canton pour toutes et tous». Oserions-nous ajouter que, si c'était le cas, cela se saurait?

«Quelles conditions faut-il respecter pour engager de façon privée une personne qui m'aiderait à la maison?»

M^{me} T., Nord vaudois

Réponse: Le service juridique du Centre patronal vaudois vous renseignera volontiers sur les règles à observer et les démarches à accomplir. Le Centre patronal édite par ailleurs le *Guide de l'employeur*, utile tant aux employeurs eux-mêmes qu'aux personnes employées. Il comprend notamment un canevas pour l'établissement d'un contrat de travail, qui aide à formaliser les rap-

ports de travail dans le respect de la législation (vacances, horaires, etc.):
Central patronal vaudois, av. Agassiz 2, 1001 Lausanne, tél. 021/319 71 11.

«Existe-t-il, dans ma région, une association qui propose de l'aide aux personnes concernées par un deuil?»

M^{me} V., Nyon

Réponse: Dans votre région, Prochains Pas propose un accompagnement dans les premières démarches à entreprendre après un deuil: soutien, écoute. Aide concrète pour effectuer les démarches administratives (Prochains Pas, M^{me} Evelyne El-Assad-Genoud, ch. de la Redoute 8, 1260 Nyon, tél. 079/351 25 83, permanence téléphonique du lundi au vendredi de 17 h à 19 h.)

INFO SENIORS

Tél. 021/641 70 70
De 8 h 30 à 12 heures.

Egalement: «Généralisations»,
case postale 2633, 1002 Lausanne,
tél. 021/321 14 21.

Robi & Fanny

PAR PÉCUB

